

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

10 février 2012

PROJET DE LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2012 - (n° 4332)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 677

présenté par

M. Brard, M. Sandrier, M. Muzeau, Mme Fraysse, Mme Billard,  
Mme Bello, Mme Amiable, M. Asensi, M. Bocquet, M. Braouezec,  
Mme Buffet, M. Candelier, M. Chassaigne, M. Desallangre, M. Dolez,  
M. Gérin, M. Gosnat, M. Marie-Jeanne, M. Lecoq,  
M. Daniel Paul et M. Vaxès

-----  
**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 8, insérer l'article suivant :**

À la deuxième phrase du II de l'article L. 137-13 du code de la sécurité sociale, le taux :  
« 10 % » est remplacé par le taux : « 40 % ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Augmentation de la contribution patronale sur les attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions et sur les attributions d'actions gratuites.